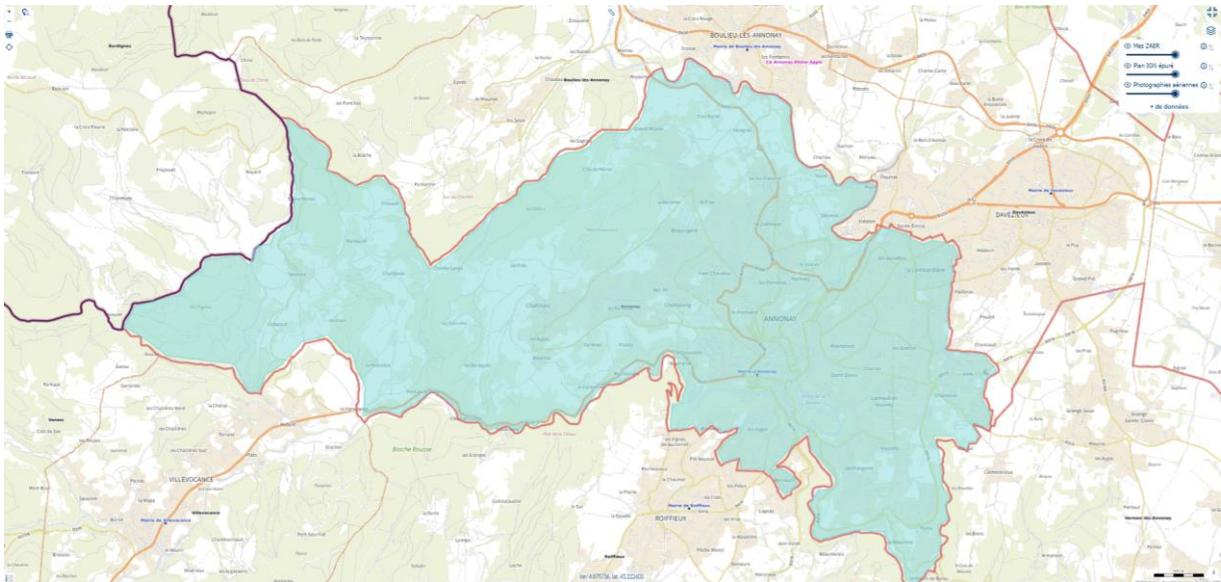


Zonage d'accélération des énergies renouvelables proposées sur Annonay

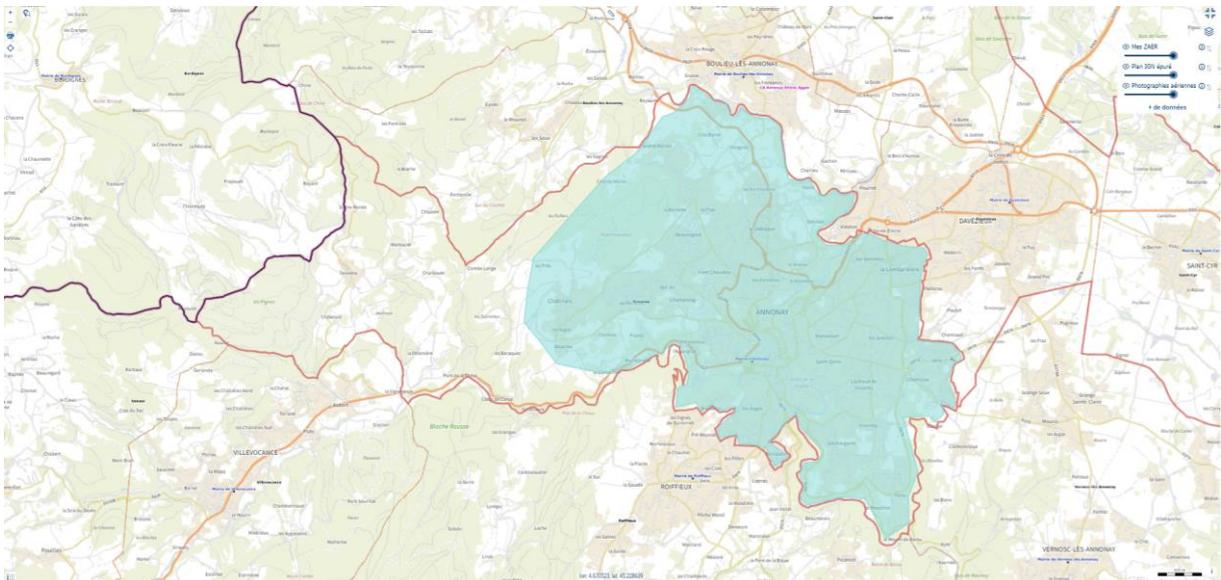
Eolien : aucune zone favorable à l'installation d'éoliennes n'est identifiée sur la commune – **aucune zone d'accélération définie sur ce type d'énergie renouvelable.**

Photovoltaïque au sol : aucune zone favorable pour l'installation d'un projet photovoltaïque au sol n'est identifiée sur la commune – **aucune zone d'accélération définie sur ce type d'énergie renouvelable.**

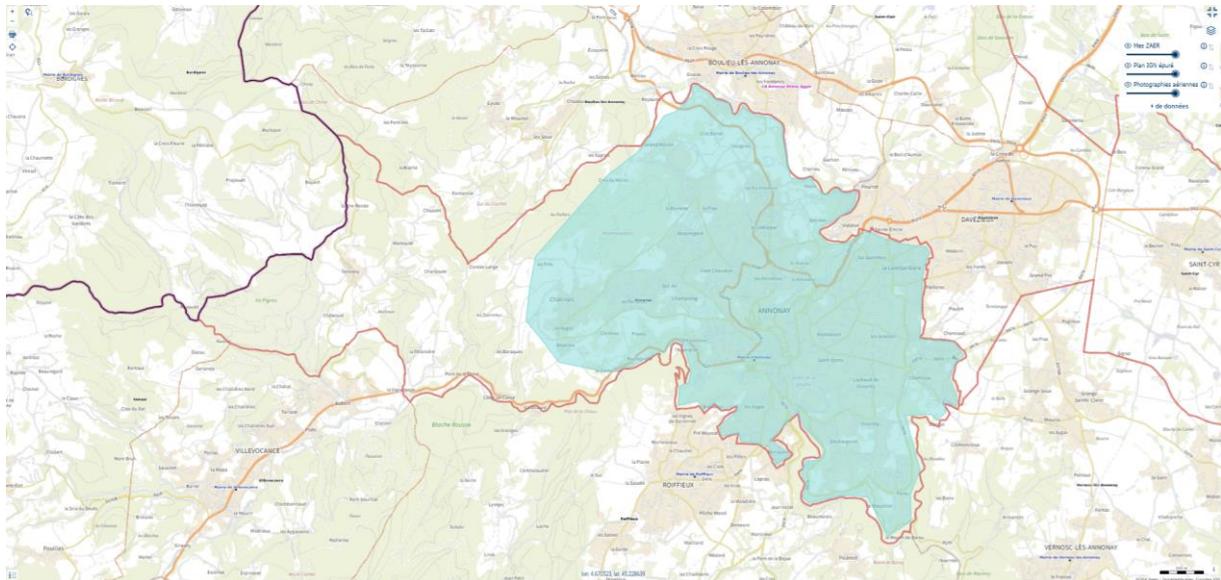
Photovoltaïque en toiture : L'installation de panneaux photovoltaïques/thermiques est possible sur tous types de toitures privées comme publiques (au regard des préconisations sur les zones soumises aux ABF notamment) – **Zone d'accélération correspondant à toute la commune.**



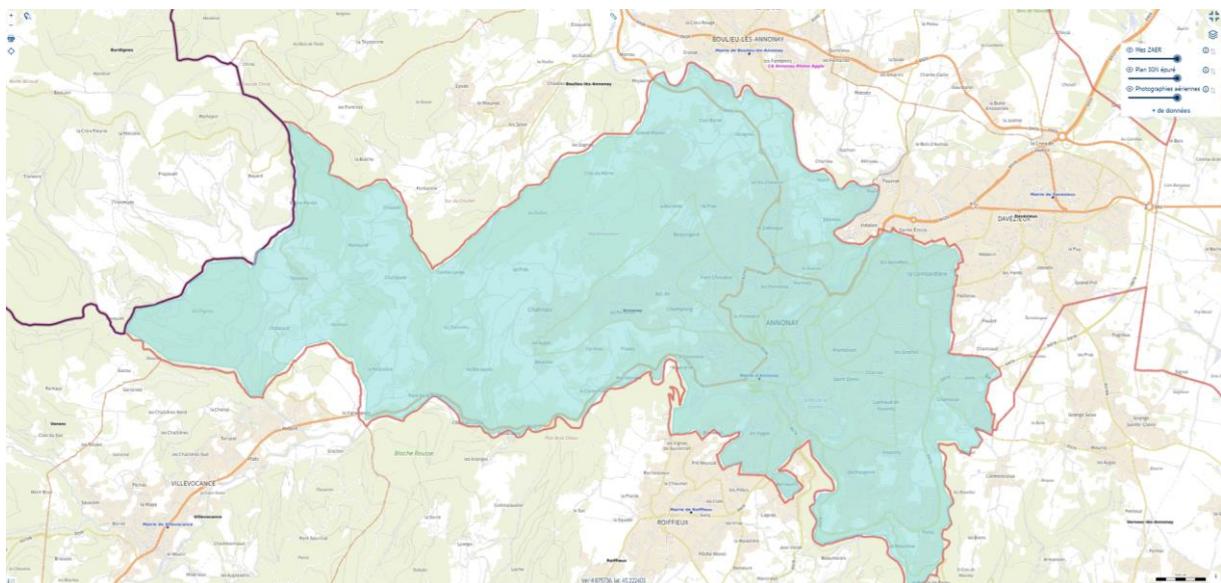
Photovoltaïque en ombrière de parking : De nombreux parkings de plus de 500m² ou 1500m² sont présents sur la commune. – **Zone d'accélération correspondant au secteur qui concentre tous les parkings de plus de 500m²**



Réseau de chaleur bois : utilisation du bois énergie pour des chaudières collectives - **Zone d'accélération correspondant au secteur qui concentre le plus de zones de consommation de chaleur**



Géothermie profonde et de surface : les maisons individuelles et les bâtiments tertiaires peuvent mettre en place de la géothermie de surface. Pour la géothermie profonde, des études complémentaires seraient nécessaires – **Zone d'accélération correspondant à toute la commune.**



Hydroélectricité : les réseaux d'eau potable peuvent servir à la production d'hydroélectricité – **Zone d'accélération correspondant à toute la commune.**

